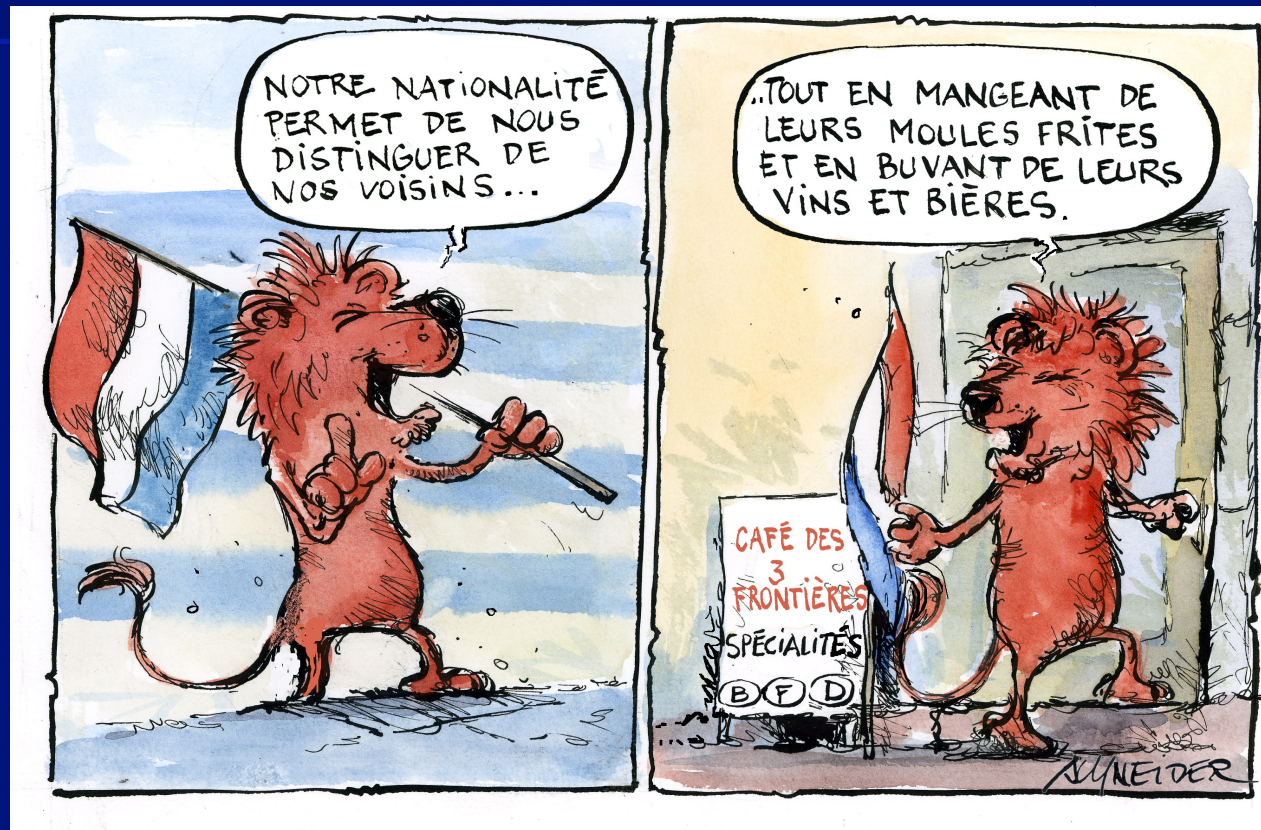


La nationalité luxembourgeoise (19^e-21^e s.)

Denis Scuto



La nationalité: lien juridique et politique d'appartenance de l'individu à l'Etat-nation

- « *La nationalité peut être définie comme le lien juridique et politique qui unit un individu à un Etat. »*
(*La nationalité luxembourgeoise*, Luxembourg, Ministère de la Justice, 2008)
- « *In a liberal society ties that bind (individuals to state) can only be thin and procedural, not thick and substantive. Otherwise individuals could not be free. »*
(Christian Joppke, *Immigration and the identity of citizenship: the paradox of universalism*, Citizenship Studies, Vol. 12, Nr 6, 2008)

La nationalité, un droit...

- Critères principaux:

1. Lien de filiation (*ius sanguinis*)
2. Lieu de naissance (*ius solis*)
3. Situation matrimoniale
4. Résidence

- **...et une politique:**

« Le droit de la nationalité exprime de façon institutionnelle la prérogative étatique d'inclusion et d'exclusion; il décrit ceux pouvant revendiquer le droit à un passeport, et seuls ces derniers bénéficient de l'intégralité de l'appareil de droits et de privilèges que l'État accorde à ses citoyens. »

(Randall Hansen/Patrick Weil,
Introduction à *Nationalité et citoyenneté en Europe*, Paris, 1999)

L'ère libérale de l'ouverture (1803-1914)

- L'empreinte du Code civil des Français (1803):
Un droit du sang avec un soupçon de droit du sol
- L'impact de la Révolution de 1848:
La naturalisation, prérogative du parlement
L'égalité entre étranger naturalisé et Luxembourgeois
- Les lois Eyschen:
Double droit du sol du côté du père (1878)
Double droit du sol à enfants nés d'une mère d'origine luxembourgeoise (1890)
Droit d'option pour mineur âgé de 18 ans (1905)
- But principal
→ faire des résidents permanents des citoyens

L'ère nationale de la fermeture (1914-1940)

- Refus du vote des naturalisations (1914-1930)
- Politique d'immigration restrictive et répressive
- Clôture de la communauté nationale
(Loi sur l'indigénat du 9 mars 1940):
Abolition double droit du sol et droit d'option
Résidence : 15 ans / Certificat sanitaire
Déchéance de la nationalité
« Assimilation suffisante »

Le long chemin de retour vers l'ère libérale (1940-2008)

- Droits d'option (1968)
- Droit de la femme de conserver/recouvrer sa nationalité / Résidence: 10 ans (1975)
- Égalité des père et mère dans la transmission de la nationalité / Naturalisation à partir de 18 ans (1986)
- Résidence 5 ans/Naturalisation gratuite (2001)
- Double droit du sol et une innovation: double nationalité / Résidence: 7 ans (2008)

Pressions vers l'ouverture du droit de la nationalité

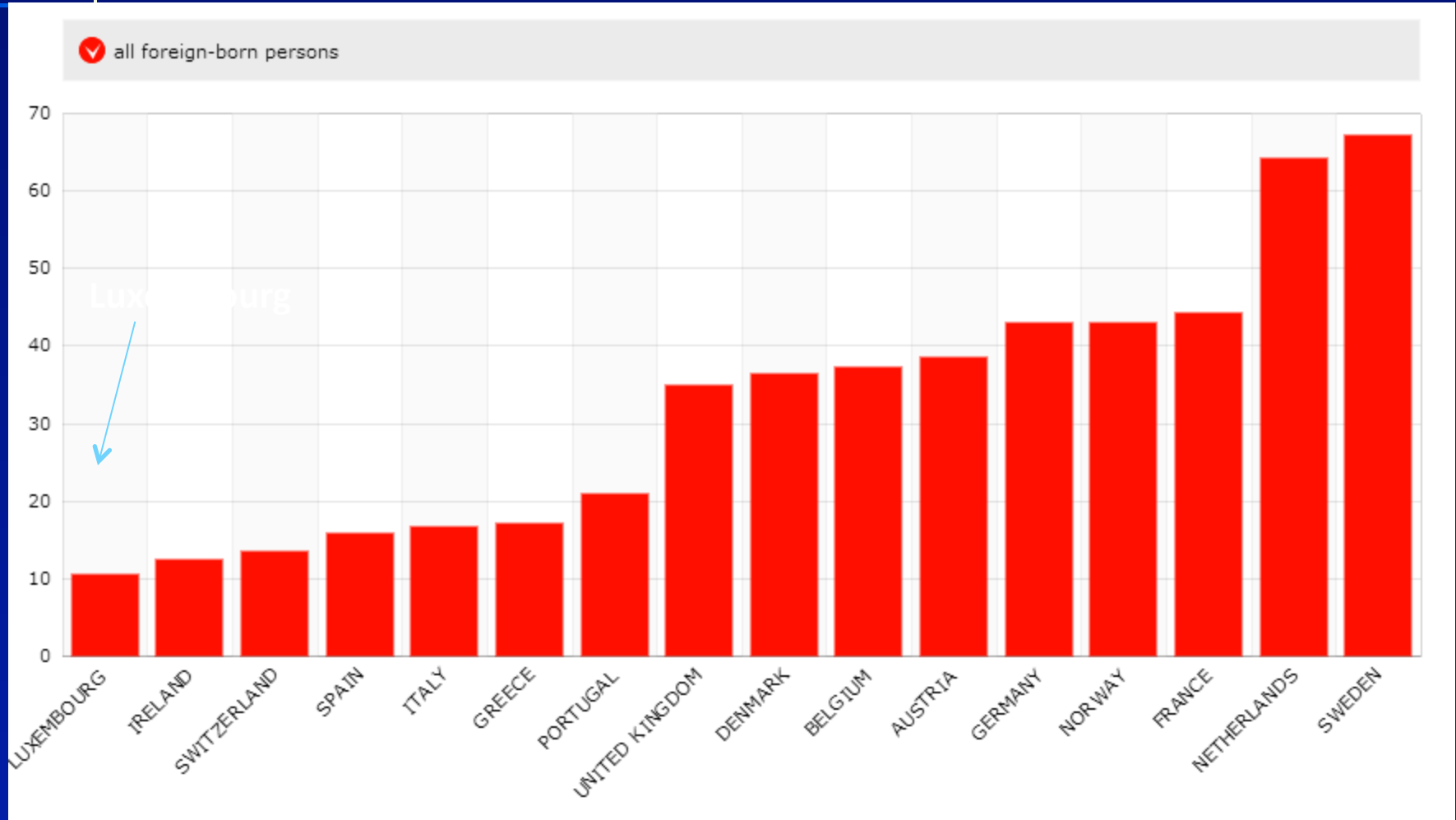
- Le nationalisme discrédité après la Seconde Guerre mondiale
- L'avancée des droits de l'homme (et de la femme) et des libertés sur le plan européen et mondial
- Les migrations internationales et la mise en place de politiques d'intégration
- Le processus de construction européenne
- La fin de la guerre froide et l'ouverture à la double/multiple nationalité
- Monde de plus en plus internationalisé et pluralisation/individualisation des sociétés

Les séquelles de l'ère nationale: L'exemple des naturalisations

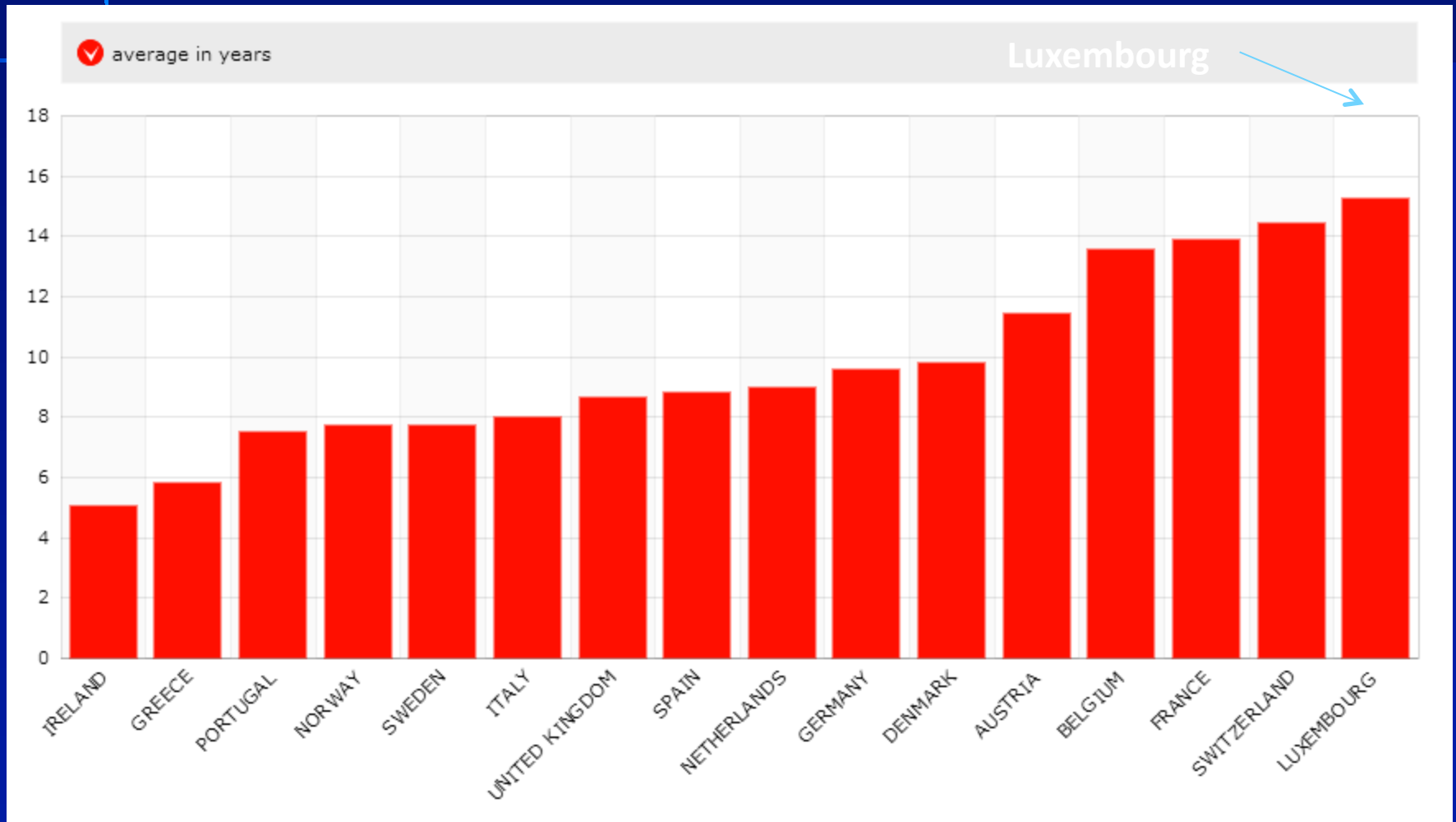
- En moyenne, environ un tiers de la 1^{ère} génération d'immigrés (nés à l'étranger) est devenu citoyen de son pays d'accueil dans l'UE-15: les niveaux varient entre le Luxembourg (10%) et la Suède (67%).
- En moyenne, une personne naturalisée a pris 10 ans avant de naturaliser dans l'UE-15: Luxembourg 15 ans (en moyenne), Suède 8 ans.

(Source: EUDO Citizenship Acquisition Indicators, 2008)

Niveau de naturalisation en 2008 UE-15 (+CH, NO)



Temps à naturaliser en 2008



L'importance croissante de la citoyenneté européenne

- Droits attachés à la citoyenneté européenne:
 - liberté de circulation, de résidence, d'étude, de travail...
 - non-discrimination sur base de la nationalité
 - droit de vote aux élections municipales et européennes
 - ouverture partielle des fonctions publiques nationales
 - droit de protection diplomatique
 - droit de pétition auprès du Parlement européen

Quels droits restent attachés à la nationalité des Etats membres de l'UE?

- Droit de vote aux élections législatives
Accès à certains secteurs de la fonction publique
Accès inconditionnel au territoire de l'Etat national
- Les nouveaux exclus:
Les « ressortissants des pays tiers »
(« third country nationals »)
- Un nouveau chantier: La citoyenneté résidentielle

La loi de 2008: Révolution culturelle avec bémols

- Loi de 2008 Révolution culturelle...:
double nationalité et double droit du sol
→ 2009: taux d'acquisition de nationalité de 8.1
pour 1.000 habitants le plus élevé en Europe-27,
mais taux de naturalisation de 2 pour 100
résidents étrangers en-dessous de moyenne
UE-27
- ...avec de sérieux bémols:
Epreuve de langue
Suppression droit d'option pour conjoint et enfant
né d'un parent étranger
Ré-ethnisation

Des changements à envisager vers une nouvelle ère libérale

- Quid des considérations sociales (niveau d'instruction, âge, statut socioprofessionnel, durée de résidence) pour les connaissances de langue?
 - Quid du droit du sol pour la 2^e génération?
 - Quid de la durée de résidence préalable?
 - Quid des possibilités d'option (conjoint, jeunes)?
- « *Face à la volonté affichée par le Gouvernement d'encourager le parcours d'intégration des personnes étrangères par l'octroi de la nationalité luxembourgeoise, la démarche plutôt restrictive adoptée dans le projet sous avis ne manque pas de surprendre.* »
(Avis Conseil d'Etat, 18.3.2008)